

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grave situation faite en Allemagne à la social démocratie par la décision des ministres socialistes ordonnant la mise en chantier d'un cuirassé.

Au lendemain des débats de Genève, il est intéressant de lire, sur un incident qui leur est antérieur, les renseignements qui nous sont apportés par une correspondance de Berlin.

Vous voyez bien, disent chez nous certains esprits chagrins, la France ni la paix n'ont rien gagné à l'arrivée au pouvoir des socialistes et des républicains allemands !

Mais si l' Nous y avons gagné d'abord que le programme guerrier ne sera pas augmenté. Ensuite, nous y avons gagné cette formidable résistance du peuple allemand à la simple réalisation d'un programme militaire déjà tracé.

Il est très vraisemblable que cette opposition ralentira d'abord et arrêtera ensuite l'exécution de ce programme. Et ce n'est, certes, pas sous l'ancien régime qu'on eût vu le peuple allemand protester contre la construction d'un cuirassé.

En effet, ce parti avait voté contre les constructions navales dans le précédent Reichstag, et ce vote avait servi de « plateforme » à la campagne électorale de mai dernier.

Dans toutes les circonscriptions les candidats socialistes avaient engagé le peuple allemand à se dresser contre les crédits accordés par les catholiques, les populistes et les nationalistes. Il est même permis de croire que leur succès avait été dû, en une certaine mesure, à cette attitude de protestation contre les dépenses guerrières.

Or, au lendemain du scrutin, le cabinet Marx avait cédé la place à un cabinet présidé par le social démocrate Hermann Muller.

Dans cette combinaison ministérielle, les social démocrates et les démocrates — qui eux aussi avaient rejeté les crédits — se trouvaient en majorité. Pourtant, cédant à la pression du Président d'Empire, ils firent volte-face. Ils accomplirent au Gouvernement ce qu'ils avaient condamné dans l'opposition. Ils autorisèrent la mise en chantier du premier cuirassé inscrit au programme naval.

Les ministres social démocrates expliquèrent ainsi leur conduite : si nous avions refusé la mise en chantier du cuirassé, décidée par le précédent Reichstag, la question serait forcément revenue devant le nouveau, et, ainsi posée, nous aurions eu contre nous la majorité de l'Assemblée. Donc, nous aurions dû quitter le pouvoir pour le plus grand dommage des travailleurs et pour le plus grand profit des nationalistes et des réactionnaires qui nous auraient immédiatement remplacés.

Quant aux ministres démocrates, ils se disculpèrent en se retranchant derrière la décision des ministres socialistes.

Un Conseil National du Parti socialiste fut convoqué. Après des débats tumultueux, il invita les ministres à rester au pouvoir pour éviter le retour des nationalistes, mais il regretta qu'avant de prendre leur décision les ministres ne se fussent pas mis en contact avec les organes centraux de la social démocratie.

Au cours de ce Congrès National, il se forma une importante minorité d'opposition au chancelier Hermann Muller et aux trois ministres Hilferding, Severing et Wissel. Pendant ce temps les démagogues du communisme réclamaient un referendum populaire.

Il y a longtemps que la social démocratie n'avait traversé une crise aussi grave. La décision des ministres socialistes est intervenue au moment précis où la deuxième Internationale faisait un grand effort de propagande en faveur du désarmement.

Les importantes sections social démocrates de Berlin et de sa banlieue, de la Saxe, de la Silésie, de la Westphalie dénonçaient la « trahison » des ministres et les sommaient de remettre leurs portefeuilles. Le journal officiel du parti le *Worwaerter*, qui les excusait, était violemment attaqué dans les réunions publiques.

Il fallut bien que le Comité directeur de la social démocratie se préoccupât de cette opposition. Il tint une séance à Berlin. Il décida de passer outre à la proposition d'initiative communiste réclamant un referendum populaire. Puis il prit une résolution d'après laquelle un Congrès extraordinaire fixerait les devoirs des ministres socialistes pour le budget de 1929. Car celui-ci comportera de nouveaux

crédits pour la continuation du programme naval. Il s'agira de savoir si les socialistes au pouvoir doivent ou non exécuter le programme voté par la majorité non socialiste du précédent Reichstag.

En attendant, le débat continuera dans tout l'Empire car c'est le programme socialiste des dernières élections qui se trouve ainsi mis en cause.

Il n'est pas difficile de supposer que les récentes déclarations de M. Painlevé relatives à « l'armature de défense » de la France sont une réponse à cette décision de l'Allemagne.

Vous voyez bien, disent chez nous certains esprits chagrins, la France ni la paix n'ont rien gagné à l'arrivée au pouvoir des socialistes et des républicains allemands !

Mais si l' Nous y avons gagné d'abord que le programme guerrier ne sera pas augmenté. Ensuite, nous y avons gagné cette formidable résistance du peuple allemand à la simple réalisation d'un programme militaire déjà tracé.

Il est très vraisemblable que cette opposition ralentira d'abord et arrêtera ensuite l'exécution de ce programme. Et ce n'est, certes, pas sous l'ancien régime qu'on eût vu le peuple allemand protester contre la construction d'un cuirassé.

En effet, ce parti avait voté contre les constructions navales dans le précédent Reichstag, et ce vote avait servi de « plateforme » à la campagne électorale de mai dernier.

Dans toutes les circonscriptions les candidats socialistes avaient engagé le peuple allemand à se dresser contre les crédits accordés par les catholiques, les populistes et les nationalistes. Il est même permis de croire que leur succès avait été dû, en une certaine mesure, à cette attitude de protestation contre les dépenses guerrières.

Or, au lendemain du scrutin, le cabinet Marx avait cédé la place à un cabinet présidé par le social démocrate Hermann Muller.

Dans cette combinaison ministérielle, les social démocrates et les démocrates — qui eux aussi avaient rejeté les crédits — se trouvaient en majorité. Pourtant, cédant à la pression du Président d'Empire, ils firent volte-face. Ils accomplirent au Gouvernement ce qu'ils avaient condamné dans l'opposition. Ils autorisèrent la mise en chantier du premier cuirassé inscrit au programme naval.

Les ministres social démocrates expliquèrent ainsi leur conduite : si nous avions refusé la mise en chantier du cuirassé, décidée par le précédent Reichstag, la question serait forcément revenue devant le nouveau, et, ainsi posée, nous aurions eu contre nous la majorité de l'Assemblée. Donc, nous aurions dû quitter le pouvoir pour le plus grand dommage des travailleurs et pour le plus grand profit des nationalistes et des réactionnaires qui nous auraient immédiatement remplacés.

Quant aux ministres démocrates, ils se disculpèrent en se retranchant derrière la décision des ministres socialistes.

Un Conseil National du Parti socialiste fut convoqué. Après des débats tumultueux, il invita les ministres à rester au pouvoir pour éviter le retour des nationalistes, mais il regretta qu'avant de prendre leur décision les ministres ne se fussent pas mis en contact avec les organes centraux de la social démocratie.

Au cours de ce Congrès National, il se forma une importante minorité d'opposition au chancelier Hermann Muller et aux trois ministres Hilferding, Severing et Wissel. Pendant ce temps les démagogues du communisme réclamaient un referendum populaire.

Il y a longtemps que la social démocratie n'avait traversé une crise aussi grave. La décision des ministres socialistes est intervenue au moment précis où la deuxième Internationale faisait un grand effort de propagande en faveur du désarmement.

Les importantes sections social démocrates de Berlin et de sa banlieue, de la Saxe, de la Silésie, de la Westphalie dénonçaient la « trahison » des ministres et les sommaient de remettre leurs portefeuilles. Le journal officiel du parti le *Worwaerter*, qui les excusait, était violemment attaqué dans les réunions publiques.

Il fallut bien que le Comité directeur de la social démocratie se préoccupât de cette opposition. Il tint une séance à Berlin. Il décida de passer outre à la proposition d'initiative communiste réclamant un referendum populaire. Puis il prit une résolution d'après laquelle un Congrès extraordinaire fixerait les devoirs des ministres socialistes pour le budget de 1929. Car celui-ci comportera de nouveaux

Informations

Amendement à la loi de finances

M. Henri Tasso, député des Bouches-du-Rhône, vient de déposer plusieurs amendements à la loi de finances. L'un d'eux concerne l'abattement à la base pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et prévoit que pour le calcul de ces impôts seraient appliquées les déductions pour charges de famille et pour mutilation de guerre, comme il en est pour le calcul de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères.

Le compromis naval

La réponse que le président Coolidge et M. Kellogg enverront sous peu aux gouvernements français et britannique au sujet du compromis naval serait rédigée en termes des plus sévères. Le président Coolidge et son secrétaire d'Etat annonçeraient dans la note qu'ils mettent au point que la situation géographique des Etats-Unis les empêche de se lier par des accords à la France et à la Grande-Bretagne et qu'ils se voient forcés, par conséquent, de garder leur entière liberté d'action.

Mancœuvres allemandes

Des manœuvres se déroulent actuellement en Silésie, en présence du maréchal-président von Hindenburg. On a tout particulièrement remarqué la présence de nombreux officiers hongrois et russes.

Ces manœuvres ont lieu à proximité de la frontière polonaise et sont basées sur l'hypothèse d'une campagne sur la frontière de l'Est. C'est pourquoi on attache une importance particulière à la présence d'officiers des soviets. L'un d'eux serait, dit-on, le général qui commanderait en chef l'armée russe en cas de guerre contre la Pologne.

Pologne et Lituanie

Selon une information de l'agence Elta, une trentaine de Polonais auraient attaqué, à coups de fusil, près de la ligne de démarcation, un policier lituanien. Vingt et un coups de fusil auraient été tirés.

Le policier aurait, en outre, entendu onze explosions.

Le traité italo-grec

Le traité d'amitié italo-grec qui vient d'être signé au palais Chigi par M. Venizelos et M. Mussolini prévoit que toutes divergences éventuelles entre les deux pays, sans aucune exception, devront être désormais réglées par voie d'arbitrage.

Les deux nations s'engagent à se prêter leur appui pour le maintien de l'ordre établi par le traité de paix dont elles sont toutes deux signataires ; à observer la neutralité en cas d'agression non provoquée d'une des parties de la part d'une ou de plusieurs puissances ; à se prêter leur appui politique et diplomatique en cas de menaces de la part de tierces puissances.

Anniversaire de la victoire d'Orient

La municipalité de Belgrade a invité le conseil municipal de Paris à envoyer une délégation aux fêtes de l'anniversaire de la rupture du front de Salonique.

D'autre part, le maréchal Franchet d'Espèrey arrivera à Belgrade le 6 octobre pour représenter l'armée française. Il sera accompagné du général Mondésir et d'un représentant de la marine.

Egypte et Afghanistan

Nazhaat pacha, ministre d'Egypte à Téhéran, a reçu de son gouvernement des instructions lui enjoignant de se rendre à Caboul pour signer le traité d'amitié conclu entre l'Egypte et l'Afghanistan, avant de rejoindre son nouveau poste à Berlin.

En Chine

Les généraux nationalistes ont télégraphié à Nankin pour attirer l'attention du gouvernement sur le dénuement des 100.000 soldats actuellement dans le Pe-Tchi-Li. Ceux-ci sont, paraît-il, obligés de mendier leur pain et se trouvent mal protégés contre les intempéries.

Les journaux chinois disent qu'à la suite de la crise économique prolongée et du transfert de la capitale à Nankin, qui a eu une répercussion fâcheuse dans toutes les branches de l'industrie, il sera nécessaire de venir en aide à près de 250.000 habitants de Pékin au cours de l'hiver prochain.

Une grande capitale qui meurt

On mande de Pékin aux journaux, que peu à peu l'ancienne capitale chinoise est abandonnée par la population et les habitants de Pékin observent avec mélancolie et désespoir cette graduelle décadence. En effet, le choix de Nankin comme nouvelle capitale chinoise signifie la lente destruction de Pékin qui n'est pas un centre commercial et ne vitait que de l'industrie.

Il regrette que les efforts tentés par la France et l'Angleterre aient reçu un accueil si peu chaleureux : « L'heure est psychologique, elle est cruciale, conclut l'auteur. Ce sera l'échec ou le succès. »

que grâce à son activité politique. Beaucoup de riches Chinois ont quitté la ville et déjà des troupes de mendiants sillonnent les rues.

EN PEU DE MOTS...

— Une enfant de 15 mois, Juliette Picot, en nourrice à Argenteuil, a avalé la tétine de son biberon, et a été étouffée.

— La commission spéciale réunie à la préfecture de St-Etienne, a retiré leur permis de conduire à 32 chauffeurs, qui avaient provoqué des accidents.

— On a utilisé, pour la première fois, mardi, des wagons-conduites de 3^e classe dans le rapide de nuit de Londres-Epinalbourg.

— Le dirigeable « Comte Zeppelin » va aller en Egypte, puis il tentera la traversée de l'Atlantique.

— On compte jusqu'à présent une centaine de morts et près de 400 blessés dans l'incendie du théâtre de Madrid.

— La Croix-Rouge évalue actuellement le nombre des morts, victimes de la tornade qui s'est abattue sur la Guadeloupe, s'élève à plus de 2.300.

NOS ÉCHOS

Divorce.

A l'issue des inutiles manœuvres aériennes qui se sont déroulées aux environs de Paris, M. Paul Painlevé a passé une revue en avion.

Ce fut sa manière à lui de manifester contre la nomination d'un ministre de l'Air, dont il fut l'ennemi irréductible. Personne n'était au courant, dans les milieux gouvernementaux, de son « escapade ».

L'accident tragique de M. Bokanowski a fâcheusement impressionné les ministres. M. Herriot, qui utilise souvent l'avion pour aller à Lyon, et M. Paul Painlevé ont dû prendre l'engagement de ne plus quitter le plancher des vaches tant qu'ils seraient ministres.

M. Paul Painlevé est désolé.

C'est presque, dit-il, un cas de divorce.

La cour impériale.

Le maréchal Mackensen est allé rendre visite à l'ex-empereur d'Allemagne, et la brièveté de son séjour à Doorn a causé quelque surprise. On a expliqué cette brièveté en affirmant que le maréchal avait eu seulement l'intention de saluer, en passant, son ex-souverain. C'est là une explication... diplomatique. La vérité est différente.

Le maréchal Mackensen, en réalité, devait séjourner quelques jours à Doorn. Or, le soir de son arrivée, au moment du repas, il apparut en vêtements civils, alors que les autres convives arboraient de brillants uniformes.

L'empereur toisa le maréchal et s'assit sans prononcer une parole. Le repas fut lugubre. Un silence glacial régna jusqu'à la fin. La dernière bouchée avalée, Guillaume II se leva et, sans un salut, se retira en claquant les portes.

A l'aube suivante, Mackensen partit de Doorn sans avoir reçu son maître.

Raison péremptoire.

Les couloirs du Palais de Justice, à Paris, sont presque déserts. Des caravanes d'exotiques les sillonnent. De-ci, de-là, une robe noire, qui semble égarée.

Voici que l'une d'elles soudain, s'agrippe à un journaliste judiciaire : — Cher ami, je viens de plaider une petite « affaire » en correctionnelle. Voulez-vous être assez gentil pour la faire « passer » ?

Le journaliste jette sur la note qu'on lui tend un regard distraité. Puis, il fait la moue :

— Pas bien intéressante, votre « affaire », dites-vous.

Alors, l'autre :

— Cher ami, faites-la « passer ». Je vous la demande comme un service personnel. Je vous en prie... Ma femme, qui est en Bretagne, prétend que je n'ai aucune raison sérieuse de rester à Paris... Elle est jalouse... Quand elle lira le journal, elle sera rassurée.

La barbe !

Ce matin-là, l'envie le prit soudain de faire disparaître ses moustaches, ses belles moustaches à la gauloise, qui lui donnaient une petite ressemblance avec M. Henri de Régnier. Il court chez son coiffeur. En deux coups de rasoir, le sacrifice est consommé. Le voilà glabre, les lèvres nettes.

Hélas ! C'est par une moue d'une brutale franchise que l'accueille la petite Lisette, sa jeune maîtresse. Et par un : « Ooh » sur la nature duquel il lui est d'autant plus impossible de s'illusionner qu'elle précise cruellement :

— Mon pauvre ami, je sais maintenant pourquoi je ne vous ai jamais aimé !

Les mots d'autrefois.

Le poète Hamédi-Kamadi, jouant avec Tamerlan à un jeu qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux, dit au tyran :

— Je vous estime trente aspres.

LE PATOIS DOIT-IL VIVRE ?

Les buts de l'« Escola Carsinolo »

IV
Comme je l'avais promis, essayons de dégager les buts de l'« Escola carsinolo » :

J'ai suffisamment démontré, je crois, dans mes précédents articles, l'ampleur du Félibrige dans toutes les villes méridionales et fait assez ressortir la carence de notre vieux Quercy pour légitimer la création d'une Ecole félibrèenne à Cahors.

Son objet : servir la cause de la décentralisation en faisant revivre ou en fortifiant tout ce qui peut constituer le pittoresque et l'originalité de notre province.

Cette « Ecole » encouragera la culture de notre dialecte et favorisera toutes les manifestations de la pensée qui, dans le domaine des lettres, des arts ou de l'érudition, se proposent le même but.

Il ne saurait évidemment y être question de politique ou de religion qui ne pourraient qu'anémier nos forces vives.

L'Ecole fixera en toute indépendance les règles orthographiques et grammaticales de sa langue quercynoise en s'inspirant de l'œuvre de nos auteurs en patois local.

Autant que possible, le Félibrige organisera chaque année une fête ou « félibrée » qui se tiendra par roulement dans les plus importantes cités du département du Lot. A cette occasion, il pourra y avoir « cour d'amour » avec concours de prose, de poésie françaises ou quercynoises, exposition artistique régionale, auditions musicales de nos vieux airs, concours de costumes, etc.

L'« Escola Carsinolo » aura des membres perpétuels, des membres fondateurs et des membres adhérents moyennant une cotisation à fixer.

Le Conseil directeur de l'« Escola » se composera de *mainteneurs* désignés par l'Assemblée générale.

Le titre de « Maître oubré » ou de majoral pourra être décerné par le Conseil aux membres de l'« Escola » qui se seront distingués par leurs œuvres régionalistes : lettres, sciences, arts...

Il n'est pas nécessaire d'entrer plus avant dans les détails des statuts qui seront fonction de l'enthousiasme.

Combien serait-il souhaitable que ces quelques suggestions trouvent un écho dans l'âme de tous ceux qui devraient s'enrôler dans la défense de nos traditions.

Et qu'ils ne se dissimulent pas que plus on retarde l'organisation de nos troupes, plus la tâche sera ardue pour fixer notre dialecte, pour ressusciter le respect de la beauté et le culte du passé.

Si le félibrige doit ajouter un fleuron à la gloire du Quercy, doit-il compter sur le dévouement des poètes, des historiens, des écrivains régionalistes, sur toutes les sociétés de la colonie parisienne qui tiennent à l'arbre généalogique par de si fortes racines, sur tous les Enfants du Lot groupés dans les cités les plus éloignées, sur tous les terriens qui forment encore en Quercy une élite intellectuelle attachée au terroir.

Quand on voit un Charles Dérenne, un Abel Pestour, poètes réputés en langue française revenir à leur langue du berceau pour mieux interpréter tout le lyrisme des voix intimes du passé ancestral ; n'a-t-on pas le droit et surtout le devoir de défendre notre dialecte contre la trahison ou l'oubli ?

Peu importe que les gens frivoles ou des citadins enduits d'un vernis de façade se payent notre tête... nous ne cesserons de proclamer la nécessité de conserver intact le patrimoine ancestral, de renouer les relations spirituelles entre nos pères défunts et les générations actuelles et futures, aussi à la page soient-elles.

Si les poètes, les écrivains peuvent embellir cet idéal, tout Quercynois

ayant au cœur l'indubitable attachement à son clocher doit contribuer au développement du félibrige.

Quel est celui tant soit peu lettré qui ne pourrait recueillir dans son village une fleur du folk-lore, chanson, conte, usages, etc., etc... ?

Si les déracinés doivent contribuer à la fondation de l'« Escola Carsinolo », c'est des souvenirs de leur enfance que nous attendons des confidences.

Quant aux Instituteurs et aux Institutrices, nous les considérons comme les détenteurs des archives du passé. Faute d'une coordination d'efforts chacun garde devers soi une inépuisable mine de documents.

Il y a quarante ans les divers ministères de l'Instruction publique qui se succédaient faisaient appel à leur initiative et beaucoup de nos aînés fournissaient une ample moisson d'études historiques, philologiques, archéologiques, d'économie rurale, de géographie descriptive, de monographies communales, etc.

Même la circulaire du 14 août 1925, de M. de Monzie, Ministre de l'Instruction publique, rend hommage à de tels efforts : « Les remarquables travaux des instituteurs sur « les sujets du régionalisme n'ont qu'un défaut : celui d'être insuffisamment mis en valeur. »

Pas plus que M. de Monzie nous ne désirons introduire dans nos programmes de l'Ecole primaire, déjà si surchargés, des thèmes ou des versions en patois...

Mais que les instituteurs puissent contribuer au développement du folk-lore quercynois, je suis convaincu que la circulaire de M. de Monzie stimulerait plutôt leur zèle au lieu de le refroidir.

D'autre part, la « Société des Etudes du Lot » ne pourrait-elle pas revenir à ses excellentes traditions. Et je pense à cette époque où elle publiait dans son Bulletin des extraits de l'œuvre poétique de Rouquet, de l'abbé Héritié, etc... ; aux concours qu'elle organisait entre félibres de la région. N'est-elle pas, par ses buts, la mieux qualifiée pour encourager le félibrige ?

Quant aux « Amis du Beau Vieux Quercy » peut-être entendront-ils aussi notre voix et réserveront-ils une place dans leur programme de telle façon que la « Vieille langue du Quercy » y soit magnifiée.

« Audaces fortuna juvat »... Pourra-t-on nous accuser de poursuivre une chimère, nous n'en portons pas moins dans notre cœur l'espoir d'une prochaine renaissance.

Au cours de l'an qui vient nous comptons intéresser à cette rénovation des chefs autorisés et essayer de conjuguer leurs efforts pour la plus grande gloire de notre langue quercynoise et pour le réveil de nos traditions régionalistes.

Ernest LAFON.

N. B. En attendant l'éclosion de nos aspirations, je me permets d'ouvrir un referendum auprès des lecteurs qui ont bien voulu suivre mes quatre articles sur la résurrection du patois.

Il n'est pas question ici encore de s'affiler à une société quelconque ; je m'entrevois que le principe et je demande instamment aux adeptes du félibrige et du régionalisme de vouloir bien m'envoyer une carte en m'exprimant leurs suggestions.

Je serais le cas échéant particulièrement heureux de m'appuyer sur l'encouragement de mes lecteurs, sur leurs conseils pour ouvrir le feu dans ce combat si ardu, contre l'indifférence coupable qui enlisse notre personnalité quercynoise, pour nous fonder dans l'anonymat de la race : Français d'abord, mais Quercynois quand même !

Albas, le 22 septembre 1928.

Une dame demandait, un jour, à Piron :

— Pourquoi me considérez-vous ainsi ?

— Madame, je vous regarde, mais je ne vous considère point.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

A quand le beefsteack moins cher ?

Pendant ces derniers mois où la sécheresse s'est fait rudement sentir dans nos régions, on a pu entendre les propriétaires se plaindre de la mévente du bétail.

Au lendemain de chaque foire, leurs plaintes étaient toujours plus amères. En quelques semaines, le prix du bétail avait subi une forte diminution, les propriétaires ne pouvant alimenter bœufs, veaux, etc., qu'à grands frais.

Mais, d'autre part, si le bétail subissait une grande baisse, sur les foires, le prix de la viande restait le même dans les boucheries.

Sans doute, la saison des chaleurs occasionne de grandes pertes aux détaillants. La viande se conserve mal et il faut en jeter de gros morceaux.

Toutefois, en tenant compte de cette perte éprouvée par la boucherie, il a paru que le prix de la viande chez les détaillants n'était pas en rapport avec le prix du bétail sur le foire.

M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a été frappé de la différence qui existait. Il a constaté que « le prix du filet de bœuf, par exemple, a monté de 2 fr. 70 à 4 fr. par kilo. »

Il a estimé que la nécessité d'un barème s'imposait et il a préparé un projet de loi qui sera discuté et voté à la rentrée des Chambres.

Ce projet de loi permet aux maîtres des communes de France de taxer les prix de la viande, comme est actuellement taxé le pain. On sait que la loi de 1891 autorisait cette taxation, mais que celle de 1924 avait fait cesser cette autorisation.

Le ministre de l'intérieur a déjà envoyé aux préfets une circulaire les invitant à se préparer à établir un barème des prix, qui devra être appliqué dès le vote de la nouvelle loi, le projet étant déposé pour les premiers jours de la rentrée parlementaire.

Ce barème sera établi par des commissions instituées dans chaque département, et comprenant des représentants du gouvernement, des commerçants et des municipalités.

Aux termes du projet, les maîtres devront faire appliquer ce barème. S'ils s'y refusaient, l'administration se substituerait à eux.

Nous osons croire que l'entente se fera entre les bouchers et les municipalités, car, déjà, cette entente est réalisée en certaines villes.

Dans la Seine-Inférieure, le préfet, M. Cécaldi, qui, comme de nombreux Cadurciens et Lotois s'en souviennent, a été préfet du Lot, a obtenu qu'une baisse légère soit consentie sur les prix pratiqués jusqu'ici.

On annonce qu'à Dieppe, également, sur intervention de la municipalité et après accord avec le président du Syndicat de la boucherie, un barème a été établi.

On voit donc, qu'avant même le vote du projet de loi, un accord est intervenu en certains points du pays.

Cet accord serait-il impossible à réaliser à Cahors, dans le Lot ?

D'ores et déjà, la question pourrait être examinée, discutée, et si chacun voulait bien y mettre un peu de bonne volonté, elle pourrait être résolue bientôt.

On éviterait, peut-être ainsi, un conflit, puisqu'aussi bien, quand le projet de loi établissant un barème sera voté, il faudra bien que ce barème soit appliqué de toute façon, et si ce n'est pas par la municipalité, ce sera par l'Administration.

Un peu de bonne volonté et tout se réglera à la satisfaction de tous, commerçants et consommateurs.

Après tout, ces derniers méritent bien qu'on ait quelques égards pour eux : le beefsteack leur a coûté, pendant de longues semaines, un peu trop cher, n'est-ce pas ?

L. B.

Compatriote

Notre compatriote M. Joseph Bonnet, officier d'administration de 3^e classe, greffier au Conseil de guerre de Fez, est promu officier d'administration de 2^e classe.

Gendarmerie

M. Rimet, lieutenant de gendarmerie à Gourdon, est affecté à Nyons (convenances personnelles).

Mutation

Les officiers du 9^e d'infanterie (dis-sous) reçoivent les affectations suivantes :

MM. Carras, capitaine, au 2^e tirailleurs ; Darolles, capitaine au 168^e d'infanterie ; Camy, capitaine, au 4^e zouaves ; Bernard, lieutenant, au 15^e d'infanterie ; Labit, lieutenant, au 83^e d'infanterie ; Martineau, lieutenant, au 2^e tirailleurs ; Mercadier, lieutenant, au 7^e tirailleurs ; Tron de Bouchon, sous-lieutenant, au 91^e d'infanterie, à Stenay.

Les officiers du 9^e d'infanterie (dis-sous) dont les noms suivent sont maintenus provisoirement à la portion principale de leur corps, au 9^e d'infanterie à Agen.

MM. Camus, Laparra, capitaines ; Gallien, Roubertie, Castera, Roques, Touche, Papillaud, Sère, lieutenants.

Achat de chevaux pour l'armée

Le Comité d'achat d'Agen achètera : 1^o des chevaux de 3 et 4 ans ; 2^o des mulets d'infanterie, le mercredi 8 octobre à 8 heures, à Gramat, place de la République.

LE CHASSELAS DU QUERCY

Fédération agricole du Haut et du Bas-Quercy (du 3 au 7 octobre, à Montauban, Cours Foucault).

Concours de la plus belle grappe de raisin de table. — 1^{er} groupe : Chasselas. — 1^{er} section : Chasselas blancs. — 2^e section : Chasselas roses. — 2^e groupe : Variétés diverses. — 1^{er} section : Raisins blancs. — 2^e section : Raisins roses. — 3^e section : Raisins noirs.

Les concurrents devront exposer une seule grappe de chaque variété préparée avec son sarment comme pour la conserve. Une plaquette artistique et un diplôme d'honneur, offerts par la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et une somme de 200 francs à distribuer en primes sont mis à la disposition du jury pour récompenser les deux exposants dans chaque groupe, qui auront présenté la plus belle grappe.

Le jury tiendra compte du poids de la grappe, de la grosseur et de l'uniformité des grains, de la compacité de la grappe et de son ensemble.

Les grappes devront être mises en place le dimanche 7 octobre, avant 10 heures, et rester exposées jusqu'à 17 heures. Le matériel nécessaire sera fourni gratuitement.

Exposition horticole

L'Exposition nationale horticole d'automne, consacrée aux Chrysanthèmes, fruits, arbres fruitiers, plantes de pleine terre fleuries, Orchidées, Légumes, Beaux-Arts et Industries horticoles, qu'organise chaque année la Société Nationale d'Horticulture de France, présidée par M. Fernand David, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, se tiendra à Paris, au Cours-la-Reine, du 26 octobre au 4 novembre inclus.

S'adresser, pour exposer, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle, Paris, 7^e.

Les Combattants non pensionnés

Les délégués à la propagande vont reprendre les tournées interrompues pendant la période caniculaire.

Poursuivant le but assigné, les cantons suivants seront visités au dates ci-après :

Vayrac, le 7 octobre ; St-Germain, le 7 octobre ; Martel, le 14 octobre ; Souillac, le 21 octobre ; Gramat, le 28 octobre ; Salviac, le 4 novembre.

Les lieux, heures de réunion et ordre du jour seront portés à la connaissance des Anciens Combattants par l'intermédiaire du maire de leur commune respective et par voie d'affiches apposées sur les murs de la mairie ou de l'église.

Les délégués désignés par la Fédération qui comprend à l'heure actuelle plus de 3.000 membres espèrent que leurs frères d'armes assisteront nombreux à ces réunions d'où doit revivre la vie de nos anciennes tranchées.

Pas de politique, pas de caste ; rien que la fraternité et l'union pour le triomphe de nos légitimes revendications.

Telle est notre devise.

P.-S. — La Fédération rappelle, en outre, qu'un bureau a été ouvert par ses soins, à Cahors, rue des Boulevards, n^o 7.

Tous les combattants faisant partie, ou non, du groupement ont le devoir de s'y adresser.

Tous les renseignements leur seront donnés gratuitement, du reste, et ils trouveront, en outre, l'accueil le plus fraternel.

Les anciens militaires et la loi du 31 mars 1919

Pour les anciens militaires bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919, modifiée par la loi du 21 juillet 1922, deux questions se posent lorsqu'il est en présence des frais occasionnés par un séjour dans une clinique privée.

Que doit-il faire ? Payer d'abord, puis se retourner contre l'Etat, pour obtenir le remboursement de ses débours.

Agir ainsi serait très imprudent, car l'intéressé ne pourrait plus ensuite se voir rembourser de son avance. En effet, l'article 64 tel qu'il a été modifié en 1922, prévoit le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques aux médecins et aux pharmaciens, qui ont « seuls » une action directe contre l'Etat. L'Etat ne connaît qu'eux et non pas le malade. Ce dernier n'a donc pas à faire l'avance de ses frais de séjour à la clinique, et, s'il a cru devoir faire cette avance, il doit s'adresser pour se faire rembourser à la clinique même, quitte à celle-ci à se retourner contre l'Etat.

C'est ainsi qu'un ex-militaire qui avait cru pouvoir réclamer à l'Etat le remboursement des sommes qu'il avait effectivement versées à une clinique, s'est vu débouter de ses prétentions par le Conseil d'Etat, rigide gardien des textes, qui lui dit en substance : « Vous ne devez pas payer. Tant pis pour vous si vous l'avez fait ; adressez-vous, non à l'Etat qui ne vous connaît pas mais à la clinique, qui devait recevoir l'argent, non de vous, mais dudit Etat. »

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 10 au 15 septembre 1928, a été la suivante :

Nombre de placements locaux : 3 demeure : 6 hommes.

Interlocaux : 12 hommes, 16 femmes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 3 femmes.

On sera sévère pour les Candidats chauffeurs

Qu'ils se le disent !

Le Directeur du Service des Examens pour l'obtention du permis de conduire les automobiles, a constaté, au cours de ses tournées d'inspection, que le degré de capacité des candidats laissait grandement à désirer, tant au point de vue de la conduite des voitures que de la connaissance des règlements administratifs.

Il a donc réclaté, d'accord avec l'Administration préfectorale, une sévérité plus grande dans la délivrance du permis de conduire.

On approuvera certainement cette mesure, qui a pour objet principal de réduire le nombre des accidents dont le public est trop souvent victime.

Les candidats sont donc priés de se préparer à l'examen avec le plus grand souci d'acquiescer la pratique de l'automobile et les connaissances nécessaires.

La brochure « L'examen pour le permis de conduire », publiée par l'Union Nationale des Associations de Tourisme (Flammariou, 26, rue Racine, Paris), indique, d'ailleurs, aux candidats, toutes les matières qu'ils doivent connaître pour subir avec succès les épreuves de l'examen.

Congrès des sapeurs-pompiers

Le Congrès de l'Union des Sapeurs-pompiers du Centre dont fait partie la Compagnie du Lot aura lieu à Uzerche (Corrèze) le 7 octobre.

Concours d'interprète de langue arabe

Un concours pour le grade d'interprète stagiaire de langue arabe (armée active) sera ouvert en 1929.

Ne seront admis à concourir que les jeunes Français, âgés de 18 ans révolus au 4 février 1929 et de 25 ans au plus au 31 décembre 1929. Ils devront justifier d'une moralité irréprochable et posséder l'aptitude physique nécessaire au service armé.

Pour l'établissement de leur dossier, les candidats pourront demander des renseignements au Bureau de Recrutement ou au Bureau de la Place le plus voisin de leur résidence.

Avis aux employeurs de main-d'œuvre étrangère

Les étrangers qui désirent venir travailler en France, doivent, avant leur départ, être en possession d'un contrat de travail dûment visé par les Services publics de main-d'œuvre de France et d'un certificat sanitaire délivré par un médecin accrédité auprès du Consul de France compétent.

Ce n'est que sur la présentation de ces pièces qu'ils sont admis à passer la frontière française.

Or, beaucoup de travailleurs étrangers, pour échapper à ce contrôle, déclarent à la frontière qu'ils ne viennent pas en France pour y travailler et, néanmoins, se mettent immédiatement après, en quête d'un emploi.

Ces étrangers trouvent souvent des employeurs qui acceptent de les occuper, bien qu'ils ne soient pas munis de la carte d'identité de « travailleurs ».

Le Ministère du Travail rappelle à ces employeurs qu'ils commettent, ainsi, une infraction à la loi du 11 août 1926, et qu'ils s'exposent à une amende de 500 à 1.000 francs pour chaque infraction constatée.

Le fait que ces travailleurs feraient ensuite des démarches pour régulariser leur situation ne décharge nullement les employeurs de leur responsabilité. Rien, en effet, ne garantit que cette situation sera régularisée en tant que ces travailleurs ne sont pas en possession d'une carte d'identité de « travailleurs ».

Il ne peuvent être occupés et un procès-verbal peut être dressé à leur employeur.

Le nombre des travailleurs qui essayent ainsi d'échapper aux contrôles institués en vue de protéger le marché du travail national et la santé publique, tendant à augmenter, le Ministère du Travail croit devoir rappeler aux employeurs leurs responsabilités et les sanctions auxquelles ils s'exposent.

Nomination à l'emploi d'agents militaires

La question a été posée de savoir si des sous-officiers commissionnés, en service hors de la métropole et rapatriés au moment de leur nomination à l'emploi d'agent militaire, devraient prendre immédiatement possession de leur nouvel emploi, ou bien attendre l'expiration du congé de fin de campagne auquel ils peuvent prétendre avant la résiliation de leur commission.

Le ministre de la guerre fait connaître que les nominations d'agents militaires doivent avoir lieu dans l'ordre de la liste de classement. Toutefois, des sursis d'arrivée pourront être accordés aux sous-officiers en cause pour leur permettre de bénéficier de leur congé de fin de campagne et, le cas échéant, des rappels de permissions auxquels ils peuvent prétendre en vertu de la circulaire du 14 mars 1927.

Dès lors, par application des dispositions de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1924, les intéressés ne seront rayés des contrôles de l'armée active qu'à dater du jour où ils auront pris possession effective de leur emploi d'agent militaire, c'est-à-dire à l'expiration du sursis obtenu.

Un grand Cirque à Cahors

Nous croyons savoir que le grand Cirque Péroty sera à Cahors le 8 octobre. Nous en reparlerons.

CAHORS

L'HEURE D'HIVER

M. le Préfet du Lot rappelle au public que le rétablissement de l'heure normale aura lieu dans la nuit du 6 au 7 octobre, à 24 heures.

Pêche à la truite et aux écrevisses

Le public est informé qu'en conformité de l'arrêté réglementaire permanent du 12 octobre 1926, modifié par l'arrêté du 1^{er} avril 1927, la pêche à la truite, est interdite dans tous les cours d'eau (1^{er} et 2^e catégorie), du 8 octobre au 31 décembre 1928.

La pêche aux autres poissons et écrevisses est également interdite, pendant la même période, dans les cours d'eau de la première catégorie seulement.

(C'est par suite d'une erreur d'impression que l'affiche publiée au début de l'année indiquait que l'interdiction de la pêche à la truite dans les cours d'eau de la 1^{re} catégorie courrait le 18 octobre).

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante datée de Wiesbaden, 20 septembre :

« Monsieur le Directeur,

« Mon état de santé est la seule cause du retard que je mets à vous remercier des éloges que vous avez bien voulu, sous la signature de mon vénéré maître M. Chéry, professeur, m'adresser dans votre journal, au sujet de mes travaux sur l'Eda (Revue rhénane).

« Je suis surtout heureux qu'à cette occasion ait été prononcé le nom de mon père, si connu dans les vallées du Lot, où la solidité de ses œuvres n'est d'égalé que l'affection de ses cantonniers.

« Mais tout aussi impérissable restera le nom de l'interprète de guerre et du professeur M. Chéry, qui, avec un zèle infatigable et une maîtrise incontestée, a instruit pendant plus de cinquante ans les générations cadurciennes : œuvre formidable que ni l'Etat, ni la Ville de Cahors ne récompensent jamais assez, et qui, à l'étranger, lui eût valu titres et biens honorifiques.

« Je désire que vous insériez ces quelques lignes dans votre journal, et vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

« Henri GASTON, « Légion d'honneur, Croix de guerre, « Ancien élève du lycée de Cahors. »

VOIRIE

La rue Foch a été réparée, goudronnée : ce fut un travail excellent qui donna satisfaction aux commerçants de cette rue où la circulation est intense.

Et c'est en raison du roulage important qui a lieu que, par endroits, on constate des ornières, chaque jour s'agrandissant.

Elles ont été comblées par de la terre, mais les autos qui passent ont eu vite fait de l'enlever.

La moindre pluie transformera en lacs ces ornières, et gare aux jets de boue, alors, lorsque passeront les autos, les devançant des magasins et les vêtements des passants ne seront pas épargnés.

Le service de la voirie ne manquera pas de prendre toutes dispositions pour que les réparations soient faites.

Les vendanges

Les vendanges ont commencé dans la région de Cahors depuis quelques jours et elles vont être activées, en raison de la température qui s'est brusquement refroidie.

Les vignes n'ont pas encore souffert de la gelée blanche, mais il est temps que les raisins soient ramassés.

De l'avis de la plupart des propriétaires, la récolte sera plus abondante que l'année dernière et la qualité des vins sera supérieure à ceux de 1927.

Voilà deux bonnes nouvelles, mais il serait à souhaiter qu'une troisième bonne nouvelle fût annoncée aux consommateurs à savoir que la baisse du prix du vin soit réalisée ! ! !

En montant dans le train

Une voyageuse, employée des P. T. T. à Limoges, descendit à l'express de Toulouse-Paris, qui arrive à Cahors à midi. Elle se rendit au buffet pour acheter des provisions.

Quand elle sortit du buffet, le train démarrait. Elle voulut monter, mais elle glissa et tomba, et un pied était engagé sous le train.

Le contrôleur de la gare accourut et maintint la pauvre femme pour l'empêcher de bouger.

Plusieurs wagons étaient passés, lorsque le contrôleur tira la jeune femme vers lui, et fut assez heureux pour la sortir de sa périlleuse position.

Toutefois, la pauvre femme eut les doigts du pied droit écorchés.

M. le docteur Leplat, qui était sur le quai de la gare, la fit transporter à l'hôpital où se trouvait M. le docteur Besse.

L'amputation des doigts du pied fut faite. L'état de la blessée est, à cette heure, assez satisfaisant.

Ajoutons que dans le train se trouvait la mère de la blessée, qui, avertie de l'accident survenu à sa fille, s'arrêta à Brive et arriva le soir à Cahors.

Trouvailles

Il a été trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme sur les Allées Fénelon, dimanche, par Mlle Pouzergues, demeurant à la boulangerie, rue Wilson et rue de la Banque ; un billet de banque par M. Bousac, demeurant rue de la Préfecture ; une médaille en or, par M. Brunel, demeurant cours de la Chartreuse ; une ombrelle noire, par M. Lainé, demeurant rue de l'Université.

LES AMIS DES ARTS

Le premier Concert de l'année 1928-1929 aura lieu au Théâtre municipal, le mercredi 10 octobre prochain avec les concours de Madame Huvelin, pianiste et M. André Huvelin, violoncelliste.

Mme et M. Huvelin sont deux virtuoses de tout premier plan et obtiennent dans tous les Concerts un gros succès.

Les « Amis de l'Harmonie »

Lundi 1^{er} octobre, à 8 h. 45 précises, répétition générale sur le nouveau programme.

Propositions diverses pour l'ouverture de la saison 1928-1929. Organisation du premier grand concert de la saison.

Lycée Clément-Marot

La rentrée au Lycée de Jeunes Filles aura lieu, pour les internes, le dimanche 30 septembre avant 8 heures du soir ; pour les externes, le lundi matin 1^{er} octobre à 8 heures et demie.

Le Lycée reçoit en classe enfantine les enfants, garçons et fillettes, à partir de l'âge de 3 ans. Une femme de confiance, attachée au service de la classe, accompagne les enfants dont les familles le désirent, jusqu'à la Promenade, aux sorties de 11 heures et demie et de 4 heures.

Inspection générale

Mardi, M. le général Lhuillier, inspecteur général d'armée, ancien ministre de la guerre, est arrivé à Cahors. Il s'est rendu à la caserne Bessières pour procéder à une inspection. Il a reçu les officiers et les adjudants-chefs.

Il est reparti mardi soir à 10 h. 1/2 par l'express de Toulouse-Paris.

Geste regrettable et malheureux

Mardi, vers 13 h. 1/2, le jeune Secher Paul, 14 ans, s'était approché du Cirque, installé sur la place Thiers, et avec une paille taquinait un singe qui se trouvait sur un camion.

Un artiste du cirque arriva et sans prévenir le jeune homme lui donna avec la main un coup dans l'œil, d'où aussitôt le sang jaillit.

Une enquête fut ouverte pour établir les faits. Est-ce un coup de poing, une gifle que reçut le jeune Secher ? L'auteur de cet acte est un nommé Duffet Armand, artiste. Il déclara qu'il n'avait pas frappé le jeune homme d'un coup de poing.

Il a voulu lui prendre la paille avec laquelle il agaçait le singe, et c'est probablement au moment où il l'enlevait qu'il a dû toucher l'œil du jeune Secher.

Dans tous les cas, il affirme qu'il n'a pas eu l'intention de le frapper. C'est un geste malheureux qu'il a fait et qu'il regrette vivement.

M. le docteur Valat a examiné l'œil du jeune homme et a donné les soins nécessaires. Il n'a pas pu se prononcer sur la gravité de la blessure. Le blessé devra observer un long repos.

AMÉLIORATION DES VINS

LES MULTILEVURES JACQUEMIN

et le

BIO-SULFITE JACQUEMIN

Adaptés à la vendange

et aux moûts

Régularisent la fermentation

Augmentent le degré alcoolique

Développent le bouquet

Assurent la clarification

et la conservation des vins

G^{de} Pharmacie PAUL GARNAL

97, Boulevard Gambetta, CAHORS

VITICULTEURS

Pour sulfiter votre vendange, pour l'assainir, levez-la, pour obtenir le maximum d'alcool et le summum de qualité de vos vins.

Mais ne levez qu'avec des levures rigoureusement sélectionnées, pures, et actives.

La Pharmacie Paul GARNAL à Cahors vous fournira les Multilevures sélectionnées Jacquemin de l'Institut LA CLAIRE à Dijon.

Propriétaires Viticulteurs

Aux cours actuels des vins les dixèmes de degré sont à compter.

Le levurage de vos vendanges vous permettra d'obtenir des vins plus riches en alcool de plusieurs dixèmes de degré.

Levez donc mais n'employez que les levures de l'INSTITUT LA CLAIRE à Dijon, Côte-d'Or très concentrées, sans levain préalable que vous trouverez à la Pharmacie Paul GARNAL à Cahors.

Pour faire du bon Vin

Voulez-vous des vins plus riches en alcool et qui se conservent bien ? Sulfitez et levez votre vendange (ou bien sulfitez d'abord et levez ensuite votre vendange).

Mais n'apportez à votre cuve que des levures Radio-Activées de l'INSTITUT LA CLAIRE à Dijon, que vous trouverez à la Pharmacie Paul GARNAL à Cahors.

Accidents

M. Brugidou, employé chez M. Artigalès, en voulant soulever une roue de camion, a ressenti une violente douleur dans les reins.

Nécrologie

Une bien triste nouvelle nous parvient au moment où le journal va être mis sous presse.

M. Louis Mazure est décédé à Paris à l'âge de 28 ans.

M. Louis Mazure était le fils du distingué professeur d'histoire que personne n'a oublié à Cahors et pour lequel de nombreuses générations d'élèves avaient un véritable culte.

M. Louis Mazure était un ingénieur distingué, à la tête d'une très grosse affaire industrielle.

Sa mort atteint aussi cruellement notre ami M. Poux, ancien professeur éminent du Lycée Gambetta, aujourd'hui Inspecteur Général de l'Université ; M. Louis Mazure avait épousé la nièce de M. Poux.

A Mme Mazure, à la famille, si cruellement frappée, nous offrons l'expression de notre sympathie la plus émue et la plus vive, nos condoléances les plus sincères.

Coups et blessures

ETUDE
DE
M. BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS

Deuxième avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le trente et un Aout mil neuf cent vingt-huit, enregistré le 4 Septembre 1928, folio 61, numéro 449,

Monsieur Jules HENRAS négociant et dame Marthe-Marie-Jeanne MARATUCHI, mariés, domiciliés à Cahors taubourg Cabessut,

Ont vendu à Monsieur AUZY Henri-Jean-Baptiste, demeurant à Cahors, rue Président Wilson, n° 46,

Un fonds de commerce de Vidangeur, exploité à Cahors, au domicile des vendeurs; la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, et le matériel le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'Etude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le 19 Septembre 1928.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez maître BOUYSSOU notaire.

Four deuxième avis.

Bibliographie
L'OPINION
Journal de la Semaine
Paraissant tous les samedis
9, Rue Saint-Romain, Paris, VI^e arr.
Sommaire du Samedi 15 Septembre 1928
Editorial: M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires économiques: La paix industrielle: René Plevin. — Affaires inté-

Maîtresses de Maison!
LISEZ la
Mode Pratique
qui concilie
ELEGANCE - FANTAISIE
JOLIS - RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.

Un An, 52 numéros: 35 fr. Le Numéro: 0 fr. 75.

rieures: Les modérés et le pouvoir: P. de Pressac. — Notes et Figures: La province à Paris: Georges Beaume. — Le bon M. Hase: A. de Bersaucourt. — Littérature: Poètes de l'année: André Thérive. — Ce qu'on lit: Idées: Sur la Mer et le Romantisme: Jules Sageret. — Cinéma: Le film soviétique: Henri Clouzot. — Chronique scientifique: La loi du nombre chez les microbes: Dr J. Laumonier. — Mémoires et Documents: Le tourisme au xv^e siècle (II): Rodolphe Le Docte. — John Ruskin et les Alpes: Albert Sauzède. — La Bourse.

Vient de paraître:

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente: A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître dans la Collection des Petites Anthologies du x^e siècle, chez Eugène FIGULIERE, éditeur à Paris

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIER

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur.

En vente: A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE MEYZENC

Vient de paraître
EUGÈNE GRANGIER
Cahors-en-Quercy
(avec dessins de M^{lle} Alice Millocheau)
1 vol. Prix..... 6 fr.

EN VENTE

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
CAHORS

CHEMIN DE FER DE PARIS à ORLÉANS

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offriront déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore. La famille doit se composer, comme

précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

Aux Amateurs d'Affiches Artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées par les nouveaux et superbes sujets ci-dessous dessinés:

1° Le Calvaire de Pleyben, Finistère

(P. Commarmond), l'un des plus beaux de la Bretagne;

2° Le Pont Valentré à Cahors (Ch. Hallo), rare et curieux monument fortifié du xv^e siècle;

3° Aurillac (Ch. Hallo), vieilles maisons se mirant dans les eaux de la Jordanne;

4° Le Château de Loches (Constant Duval) dominant fièrement un coin pittoresque de la vieille ville;

5° Le château d'Ussé (Constant Duval), dont les hautes tours se dressent sur de magnifiques terrasses, édition nouvelle;

6° Enfin devant le succès obtenu par l'affiche Morpat, scène de pêche à la sardine (Ch. Hallo), la Compagnie d'Orléans a dû procéder à la réédition de ce document.

Ces affiches sont mises en vente au prix de 7 fr. l'exemplaire (frais de port en sus, 0,50 par affiche) et son Service de la Publicité, 1, Place Valhubert à Paris.

Reduction de 0 fr. 50 par exemplaire à tout acheteur de 6 exemplaires et plus à la fois.

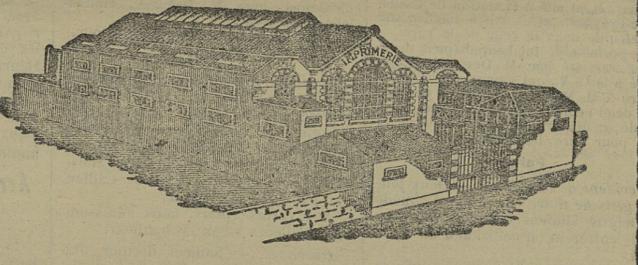
Aux membres de l'Enseignement et

sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
INSTALLATION MODERNE
ATELIER PRINCIPAL:
1, Rue des Capucins
ANNEXE:
4, Rue Frédéric-Suisse
21 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'ÉTÉ 1928

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 5	10 19	17 14	19 50	21 14	19 50	21 14	19 50
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 31	17 25	20 21	26	20 21	26	20 21
LIMOGES (arrivée) départ.	5 43	16 35	23 4	2 16	3 27	2 16	3 27	2 16
BRIVE... (arrivée) départ.	7 15 11 55	18 25	23 10	4 10	5 17	4 10	5 17	4 10
Gignac-Cressensac.	8 16 13	17 16	19 58	—	—	—	—	—
SOULLAC.	8 42 13 50	17 24	19 14	20 38	—	—	—	—
CAZOULES.	8 50 13 58	17 32	20 49	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Maran.	8 58 14 17	17 38	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.	9 6 14 17	17 49	—	—	—	—	—	—
Nozac.	9 16 14 24	18 1	21 13	—	—	—	—	—
GOURDON.	9 31 14 40	18 24	19 41	21 46	—	—	—	—
Saint-Clair.	9 40 14 49	18 34	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.	9 51 15 18	18 46	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.	10 2 15 11	18 58	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	10 13 15 22	19 13	—	—	—	—	—	—
Espère.	10 22 15 31	19 24	—	—	—	—	—	—
Pradines.	10 29 15 38	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée) départ.	10 35 15 44 19 35 20 22	2 38	6 11 7 12	7 27	—	—	—	—
Sept-Ponts.	11 44 17 42	20 26	2 42	6 16 7 16	7 38	—	—	—
Cieuras.	11 54 17 54	—	—	—	7 54	—	—	—
Labenque.	12 8 18 11	—	—	—	8 3	—	—	—
Causade.	12 16 18 21	—	—	—	8 40	—	—	—
MONTAUBAN arr.	12 58 19 1	21 9	—	—	8 40	—	—	—
TOULOUSE... arr.	13 28 19 40	21 34	3 43	7 29 8 25	9 18	—	—	—
	46 20 56	22 25	4 33	8 26 9 15	11 6	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 26	13 40	19 55	20 23	23 10
MONTAUBAN. d.	6 14	10	11 14	16 2	20 43	21 11	23 56
Causade.	6 55	10 41	—	16 41	—	21 36	—
Labenque.	7 32	11 23	—	17 19	—	—	—
Cieuras.	7 40	11 32	—	17 27	—	—	—
Sept-Ponts.	7 51	11 44	—	17 38	—	—	—
CAHORS... (arr.) départ.	7 59 11 52	12 13 17 46	21 47	22 18	—	—	—
Pradines.	8 17 12 42	12 17 17 55	21 51	22 22	—	—	—
Espère.	8 24 12 49	—	18 2	—	—	—	—
St-Denis-Catus.	8 32 12 58	—	18 10	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 46 13 13	—	18 23	—	—	—	—
Dégagnac.	8 59 13 27	—	18 36	—	—	—	—
Saint-Clair.	9 10 13 36	—	18 45	—	—	—	—
GOURDON (1).	9 19 13 45	—	18 54	—	—	—	—
Nozac.	9 37 14 3	13	19 9	—	23	—	—
Lamothe-Fénel.	9 45 14 12	—	19 17	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 55 14 21	—	19 26	—	—	—	—
CAZOULES.	10 2 14 29	—	19 33	—	—	—	—
SOULLAC.	10 8 14 35	—	19 39	—	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 25 15 20	13 25	10 51	—	23 33	—	—
BRIVE... (a.)	11 20 15 50	14 2	20 49	23 34	0 22	2 37	—
PARIS... (A.) arr.	14 8	—	23 43	0 12	—	2 44	—
PARIS... (O.) arr.	22 3	—	8 42	9 4	—	10 4	—
	22 15	—	8 54	9 17	—	10 15	—

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 22	15 6	18 35	»
Pradines.....	6 29	15 14	18 43	»
Mercuès.....	6 38	15 24	18 52	»
Douelle (Arrêt).....	6 42	15 28	18 56	»
Parnac.....	6 49	15 38	19 5	»
Luzech.....	6 55	15 45	19 13	»
Castelfranc.....	7 7	15 59	19 25	»
Prayssac (Arrêt).....	7 11	16 4	19 29	»
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 13	19 38	»
Duravel.....	7 27	16 21	19 46	»
Soturac-Touzac.....	7 35	16 29	19 54	»
Fumel.....	7 45	16 42	20 6	21 11
LIBOS.....	7 51	16 48	20 11	21 17

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	9 22	14 28	18 14	20 45
Fumel.....	9 29	14 35	18 22	20 51
Soturac-Touzac.....	9 40	14 46	18 33	—
Duravel.....	9 47	14 58	18 40	—
Puy-l'Evêque.....	9 55	15 10	18 47	—
Prayssac (Arrêt).....	10 4	15 9	18 56	—
Castelfranc.....	10 4	15 9	18 56	—
Luzech.....	10 20	15 15	19 1	—
Parnac.....	10 29	15 27	19 14	—
Douelle (Arrêt).....	10 34	15 42	19 28	—
Mercuès.....	10 40	15 48	19 34	—
Pradines.....	10 48	15 56	19 42	—
CAHORS.....	10 55	16 3	19 49	—

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 23	14 25	17 15	»
Vayrac.	5 32	14 33	17 25	»
Bétaille (arrêt).....	5 37	14 38	17 28	»
Puybrun.....	5 46	14 47	17 37	»
Bretenoux-Biars.	6 4	15 2	17 53	»
Port-de-Gagnac.....	6 12	15 10	18 1	»
Laval-de-Cère.....	6 25	15 20	18 11	»
Lamahtive.....	6 47	15 41	18 36	»
Siran (arrêt).....	7 4	15 58	18 53	»
La Roquebrou.....	7 22	16 15	19 11	»
AURILLAC. arrivée.	8 5	16 58	19 57	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 50	11 9	19 29
Sarlat.....	8 2	12 12	17 35
Cazoules.....	8 44	12 51	19 15
Souillac.....	7 36	10 55	13 37
Le Pigeon.....	7 51	11 20	13 52
Baladou. Arrêt.	7 56	11 27	13 57
Martel.....	8 6	11 56	14 5
St-Denis-p.-M. ar.	8 17	12 9	14 15

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	7 49	9 11	12 41	17 35
Martel.....	8 5	9 26	12 56	18 9
Baladou. Arrêt.	8 12	9 33	13 2	18 20
Le Pigeon.....	8 18	9 39	13 7	18 35
Souillac.....	6 50	8 28	9 40	13 17
Cazoules.....	7 1	8 54	—	13 36
Sarlat.....	8 33	9 50	17 30	14 30
Le Buisson. ar.	6 7	—	18 24	15 23

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	6	6	6	6	12 37 17 39
CAPDENAC. (a.)	1 24	6 39	10 14	10 49	13 31 18 24 22 1
FIGEAC. (d.)	1 58	6 55	10 25	11 4	13 56 18 38 22 13
Le Pournel.....	7 14	—	—	—	—
Assier.....	2 47	7 27	—	—	11 25 14 32 18 59
Fianjac (halte).....	—	7 36	—	—	11 35 14 57 19 10 22 39
Gramat.....	3 19	7 58	—	—	11 59 15 41 19 34 22 59
Rocamadour.....	3 31	8 9	—	—	12 9 15 59 19 44 23 9
Montvalent.....	4 1 8 24	—	—	—	12 23 16 36 20 8 23 29
St-Denis-p.-M. ar.	4 15 8 35	—</			